

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Motion de Soutien à  
Ingrid BETANCOURT.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	27
votants	28

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,  
BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN,  
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

**Absente représentée :** Mme WYMAN par Mme BOUHEY.

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Compte tenu du combat que mène Ingrid BETANCOURT en faveur de l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie ;

Soutenant son action en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des pauvres ;

Considérant que son enlèvement le 23 février 2002 est une entrave au débat démocratique en Colombie ;

Qu'à travers elle, nous souhaitons créer un élan de solidarité avec 3.000 autres personnes enlevées dans le pays.

Considérant que son combat contre les narcotrafiquants est aussi le nôtre :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de soutenir l'action d'Ingrid BETANCOURT et de la faire connaître à ses concitoyens en regard du combat difficile qu'elle mène au péril de sa vie et de celle de ses proches en faveur du peuple colombien,
- De porter cette information à la connaissance de :

Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République,  
Monsieur Dominique de VILLEPIN, Ministre des Affaires Etrangères,  
Monsieur l'Ambassadeur de Colombie, 22, rue de l'Élysée 75008 Paris.

Afin que, dans leurs responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération d'Ingrid BETANCOURT.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Le MAIRE,  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 6 octobre 2003  
- de la publication le 7 octobre 2003

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 6 octobre 2003